



## **ATTENTION, VIE EN DANGER!**

Plusieurs terrains vendus pour une construction résidentielle comportent des arbres. Nombreux sont les propriétaires qui ont à cœur de les sauvegarder. Mais quels sont les risques de dommages causés par les travaux de construction à proximité de ceux-ci? Majoritairement, ce sont les racines qui écopent et non la partie aérienne. Puisque les racines ne sont pas visibles, on les oublie. Pourtant, la cause du dépérissement ou de la mort de ces arbres est directement reliée au traitement réservé aux racines.

Lors de travaux de construction, les passages de machineries lourdes sont fréquents. La conséquence la plus sérieuse du passage de la machinerie est la compaction du sol. Les effets d'un sol compacté sur la croissance des plantes sont considérables, puisqu'elles subissent des blessures mécaniques nombreuses. Le dépôt de matériaux sur les zones couvrant les racines contribuent aussi à compacter le sol, rendant difficile le drainage. Toutes ces conditions contribuent à l'asphyxie des racines. Les arbres dépérissent alors rapidement.

L'élévation du niveau du sol peut également causer l'asphyxie des racines selon l'ampleur du rehaussement. Diverses méthodes préventives sont réalisables selon l'importance du rehaussement de sol. Par ailleurs, il est impossible d'enlever une couche de sol sur la surface occupée par les racines sans leur causer des dommages.

Lorsque les racines sont endommagées par un tassement, un rehaussement ou un abaissement du niveau du sol, des signaux de dommages se manifestent sur la partie aérienne. Ainsi, une coloration automnale hâtive, une chute prématurée des feuilles durant l'été et la mort de branches peuvent être des répercussions de dommages racinaires visibles sur la partie aérienne. L'arbre s'affaiblissant peu à peu, le dépérissement peut se faire sentir sur une période de plusieurs années après le début des travaux, d'où l'importance de mettre en place un plan visant à les protéger avant d'entreprendre les travaux.

La planification des travaux est l'étape la plus importante pour protéger les arbres existants durant la construction. Afin de les protéger, il faut planifier une stratégie en deux étapes :



### Première étape : plan du terrain

- Il est important dès le départ, de consulter les lois et règlements, auprès de sa municipalité avant de planifier des travaux dans l'environnement des arbres;
- Déterminer l'emplacement de la maison, en prévoyant un dégagement d'un minimum de 3 mètres autour de la maison;
- Prévoir l'emplacement des infrastructures (aqueduc, égouts, fosse septique et champ d'épuration);
- Identifier les arbres à conserver (rubans) selon les espèces, leur état et leur emplacement. Éliminer ceux situés trop près des zones d'excavation.
- Déterminer l'emplacement de la circulation de la machinerie;

### Deuxième étape : protection des arbres

- Installer des clôtures temporaires ou toute autre barrière protectrice où les arbres sont à conserver, sur le prolongement au sol de la couronne des arbres à protéger;
- Si des racines sont présentes dans les aires de travaux, procéder à une précoupe franche des racines; afin d'éviter de soulever ou de déchirer les racines. De plus, pour toutes les racines exposées lors des travaux, maintenir le système racinaire humide afin d'éviter la mort de racines;
- Dans le cas d'utilisation de machinerie lourde, éviter la circulation au-dessus des racines des arbres en installant une clôture. Si c'est impossible, il est fortement suggéré d'épandre une épaisseur de plus de 20 cm de paillis de bois, ou d'installer un contreplaqué au sol de la couronne de l'arbre, pour réduire ainsi la compaction du sol;
- Dans le cas d'un remblai, la tolérance des arbres est très variable selon les espèces. S'assurer un échange d'air et d'eau au niveau des racines (voir schéma). Certaines constructions ou pratiques peuvent aider les arbres.

Vous voulez en savoir davantage, il est possible de nous rejoindre via notre site internet au [www.planipaysage.com](http://www.planipaysage.com) De plus, vous pouvez consulter nos archives sous l'onglet **Publications**.